



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE

Adresse de correspondance :
PETR Pays du Gévaudan-Lozère
830 av de la Méridienne
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols
Courriel : contact@petr-gevaudan-lozere.fr
Site internet : www.pays-gevaudan-lozere.fr

Département de la Lozère
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE_2023_017

Objet : Adhésion du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI

Séance du mercredi 21 juin 2023

Date de la convocation:

Membres en exercice : 17

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Alain ASTRUC, Eve BREZET, Michèle CASTAN, Séverine CORNUT, Gilbert GIRMA, Christine HUGON, Jean-Paul ITIER, Noël LAFOURCADE, Thomas PIGNIDE, Jean-Paul POURQUIER, Maggy REMIZE, Jean-Claude SALEIL

Représentés :

Excusés : Bernard BASTIDE, Lionel BOUNIOL, Patricia BREMOND, Jean-Noel BRUGERON, Denis GRAS, Alain GUENNOU, Jérémy PIC, Pierre REY, Philippe ROCHOUX, David RODRIGUES, Samuel SOULIER, Michel THEROND, Christine VALENTIN

Absents : Agnès BOUARD, Emmanuel CASTAN, Jean-Claude CAYREL, Ludovic JAFFUEL, Raymonde JOUBERT, Joël ROUQUET, Francis SARTRE, Vincent SUDRE

Secrétaire de séance : Christine HUGON

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un juin à 14 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président, expose aux membres, que le PETR s'est rapproché du Syndicat Mixte AGEDI afin de demander son adhésion.

Après avoir fait lecture des Statuts et du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte AGEDI, approuvés par délibération du Comité Syndical en date du 16 Décembre 2022, et notamment de son article 11 relatif à l'adhésion,

Où l'exposé de Monsieur Jean-Paul POURQUIER Président et après en avoir délibéré, le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

. d'adhérer au Syndicat Mixte AGEDI selon l'objet mentionné à l'article 5 des Statuts.

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 23/06/2023
048-200078343-20230621-DE_2023_017-DE

. de charger Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.

. de désigner Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président, comme délégué de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI.

. de prévoir au budget annuel le montant de la contribution au Syndicat Mixte calculé selon les modalités prévues dans ses Statuts.

Certifié conforme,

A Marvejols, le 21 juin 2023

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___


Jean-Paul POURQUIER
Président du PETER du Pays du Gévaudan-Lozère